



Cadre
directeur

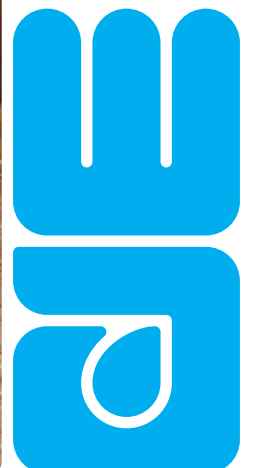
Égalité,
inclusion
et droits



WaterAid/Dennis Lupenga



WaterAid/Chileshe Chanda



WaterAid

L'ensemble des documents ci-dessous exposent la façon dont nous réaliserons notre vision, celle d'un monde où l'eau potable, l'assainissement et l'hygiène (EAH) seront accessibles partout et pour tous d'ici à 2030.

Stratégie mondiale

Notre rôle et notre méthode de travail

Normes et politiques d'assurance qualité des programmes

Cadres directeurs et concepts de mise en œuvre

- Directives
- Boîtes à outils
- Ressources

Les cadres directeurs définissent notre positionnement, notre approche et les normes que nous appliquons dans tous les aspects de notre travail : a) nos principes transversaux (droits humains, durabilité, égalité et inclusion, partenariats) ; b) nos approches programmatiques fondamentales (renforcement des systèmes et autonomisation des acteurs, EAH en relation avec d'autres secteurs, changement des comportements en matière d'hygiène) ; c) nos actions thématiques/géographiques (eau, assainissement, hygiène et EAH en milieu urbain). Les cadres directeurs renvoient à un ensemble de directives, ressources et boîtes à outils qui facilitent leur mise en pratique.

L'élaboration de ces cadres suit un modèle collaboratif et implique à ce titre le personnel de l'ensemble de notre organisation à travers le monde, ainsi que des parties prenantes extérieures. Cette démarche garantit que notre positionnement, notre approche et nos propres normes reposent sur l'expérience et les bonnes pratiques en vigueur, rendant ainsi notre action plus efficace. Les cadres directeurs sont régulièrement mis à jour à mesure que s'enrichissent nos connaissances et celles de tout le secteur.

Ils ont en outre été élaborés et publiés avec l'aval de la Directrice internationale des programmes. Les normes programmatiques découlant de l'ensemble des cadres sont rassemblées dans nos *Normes de qualité des programmes*¹.

Égalité, inclusion et droits : cadre directeur

Positionnement

L'eau et l'assainissement sont des droits fondamentaux et constituent, avec l'hygiène, des besoins élémentaires pour survivre au quotidien et mener une vie saine et digne. Nous entendons aider toutes les populations, surtout celles qui se trouvent en situation de pauvreté ou de marginalisation, à accéder à l'eau potable, à des toilettes décentes et à une bonne hygiène, où qu'elles se trouvent. Nous comptons également renforcer leur engagement, tout en améliorant l'approvisionnement.

Nous travaillons en priorité avec les personnes les plus affectées par des prestations médiocres en matière de services EAH. Cela inclut les personnes en situation de pauvreté ou de handicap, les femmes, les filles et les minorités de genreⁱ, les personnes fragiles, les personnes âgées ou tout autre groupe exclu ou sous-représenté, comme les populations autochtones.

Nous sommes conscients que la qualité des services EAH est susceptible de subir les effets des inégalités politiques, sociales et économiques existantesⁱⁱ. Nous nous engageons à travailler en partenariat avec les organisations de défense des droits et les groupes représentant les personnes les plus à même d'être exclues des services EAH afin de concevoir des solutions avec eux.

Les services EAH peuvent être des outils clés pour permettre aux populations d'accéder à d'autres droits fondamentaux tels que le droit à l'éducation, à des moyens de subsistance obtenus de façon digne et productive ou encore à des soins de santé décents. Ainsi, les services EAH peuvent contribuer à transformer les rapports de force inégaux présents dans la société, réduire les inégalités et autonomiser les populations². Au cours des dix dernières années, les différentes entités au sein de la Fédération ont approfondi leurs connaissances et leurs compétences pratiques pour s'attaquer aux inégalités relatives à l'accès aux services EAH et tendre vers un accès universel.

i. Voir le glossaire page 15 pour la définition de « minorités de genre ».

ii. Il est ainsi largement admis que la pauvreté peut être cause de handicap, car les personnes en situation de pauvreté n'ont pas systématiquement accès à une nutrition et des soins de santé adéquats, à l'eau potable, à l'assainissement ou à un hébergement sûr – une situation qui peut favoriser blessures et complications de santé. Le handicap contribue également à la pauvreté aux échelles individuelle, familiale et communautaire, fragilisant davantage l'accès aux services EAH nécessaires, au logement, à l'éducation ou aux soins. Voir le site de CBM pour plus d'informations : cbmuk.org.uk/policy-practice/disability-development/ (page consultée le 7 décembre 2020).

iii. Voir le glossaire page 14 pour la définition de « conception universelle ».

Égalité, inclusion et droits

Chez WaterAid, nous cherchons à lutter contre les inégalités en matière d'accès, de distribution des ressources et de prise de décisions en lien avec les services EAH. Nous nous appuyons sur la recherche, les partenariats et la planification pour comprendre les causes sous-jacentes des inégalités d'accès à l'eau potable, à des toilettes décentes et à une bonne hygiène entre et au sein des pays, communautés et ménages.

Pour ce faire, nous travaillons avec les gouvernements, les prestataires de services, des organisations communautaires et d'autres acteurs pour bâtir et renforcer des systèmes EAH offrant des services adaptés, abordables et accessibles à tous.

Nous travaillons avec les utilisateurs afin de les aider à comprendre et à revendiquer leurs droits, tout en surmontant les obstacles qui se dressent sur leur chemin. Nous proposons des approches sensibles au genre, au handicap et à l'âge (selon des principes de conception universelleⁱⁱⁱ) ; nos actions sont étayées par une analyse des inégalités contextuelles et une évaluation des cadres politiques et systémiques.

Tout notre travail s'appuie sur le respect de normes de qualité et de durabilité.



Justification

Bien que des progrès significatifs aient été accomplis en matière d'amélioration de l'accès aux services EAH dans les pays où nos équipes interviennent, les inégalités liées à l'accès, à la disponibilité, aux coûts et à la qualité des services EAH restent criantes. Des écarts notables subsistent entre les communautés les plus riches et les plus pauvres³. Huit personnes sur dix vivent encore sans accès à une source d'eau potable améliorée, et 72 % des personnes sans accès à des services d'assainissement de base vivent en milieu rural⁴.

De nombreuses études ont démontré que la tâche de collecte de l'eau dans des sources éloignées incombe encore majoritairement aux femmes et aux filles, ce qui exacerbe les inégalités liées à l'EAH auxquelles elles sont confrontées⁵.

● Grace Nabenga Lufu, 31 ans, discute avec les maçons finissant d'installer une citerne qui fournira une source d'eau constante au dispensaire de Kakora, dans le district de Nyanghwale en Tanzanie (juin 2018).



Afin d'accélérer les progrès, il faut donc :

1. Évaluer et lutter contre les phénomènes de marginalisation et d'exclusion contextuels.

La qualité des services EAH obéit à une multitude de critères contextuels : richesse, genre, âge, situation de handicap, ethnie, religion, identité autochtone, situation géographique, moyen de subsistance, facteurs liés au mode de vie ou encore affiliation politique.

Les outils de mesure actuels ne prennent pas en compte ces facteurs de manière suffisamment régulière ou satisfaisante, ce qui nourrit les difficultés auxquelles les responsables politiques et les fournisseurs de services font face dans la conception ou la gestion de services qui se veulent inclusifs. Par exemple, les statistiques nationales ventilées ne reflètent pas toujours les groupes non majoritaires dans la population, comme les minorités ethniques et les communautés autochtones⁴ ; et bien que des appels en faveur de données EAH ventilées par sexe soient constamment formulés, les résultats restent limités⁶. Ces identités et ces facteurs peuvent influencer sur l'égalité des chances dans un sens ou dans l'autre ; le recoupement de plusieurs de ces éléments accroît ou diminue fortement la capacité des individus à satisfaire leurs besoins EAH et à faire face aux obstacles qui se présentent à eux.

Il est essentiel d'analyser la nature de ces obstacles et des réalités contextuelles en se basant sur l'interdépendance des identités et facteurs individuels, collectifs et géographiques. Les obstacles peuvent être physiques, sociétaux ou institutionnels. C'est pourquoi ce type d'analyse garantit que les politiques, les réglementations et les services sont correctement conçus. Il s'agit de sortir du schéma selon lequel une solution universelle répondra aux besoins de tout un chacun.



2. Évaluer la marginalisation et l'exclusion au sein des systèmes EAH et au-delà.

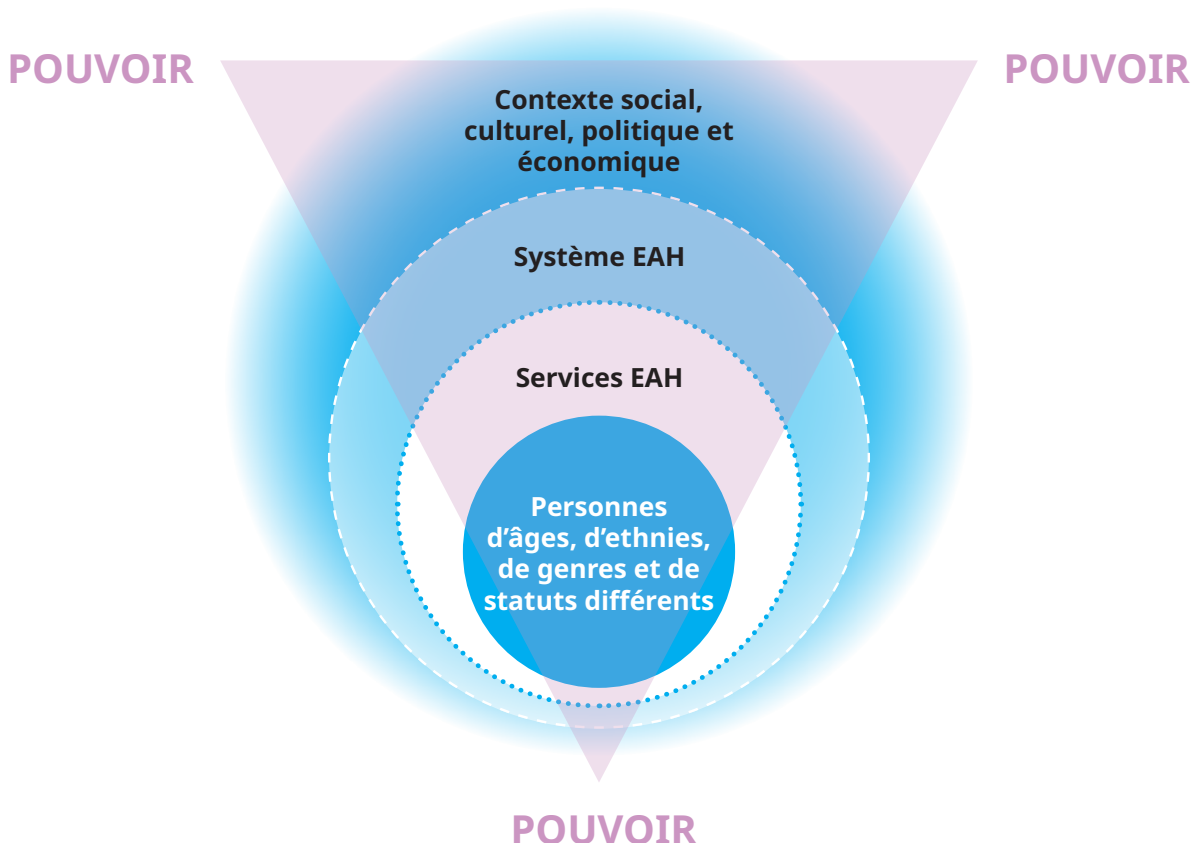
Les programmes EAH et les situations observées sur le terrain ne doivent pas être abordés de façon cloisonnée. Notre action s'inscrit dans un contexte complexe où des facteurs sociaux, politiques, culturels, économiques, environnementaux, institutionnels et techniques peuvent influencer sur nos initiatives. Les interactions entre ces différents facteurs et entre différents acteurs au sein et en dehors du système EAH se traduisent par des obstacles qui se dressent sur le chemin de l'inclusion, de la durabilité et de la modularité⁷. Le schéma ci-dessous montre dans quelle mesure l'analyse de la marginalisation et le système EAH se rejoignent.

L'humain est au centre de notre analyse, et pour accomplir notre mission, nous accordons une attention toute particulière à ceux* qui sont systématiquement exclus ou mal desservis. Afin d'atteindre les 100 % de couverture EAH, les infrastructures doivent être opérationnelles, durables et adaptées aux besoins de tous.

Nous devons mener des recherches afin de co-concevoir et modéliser **des services EAH** ainsi que des structures et des processus de prise de décisions inclusifs et durables. Nous devons aider les acteurs du secteur EAH à identifier et à surmonter les obstacles environnementaux, institutionnels et sociétaux qui entretiennent les inégalités en matière d'EAH, tout en relevant les défis du secteur en matière de ressources financières et de capacités.

Les déséquilibres de pouvoir, les barrières sociales et la marginalisation chroniques sont prépondérants. C'est pourquoi nous devons prendre à bras-le-corps les questions liées aux relations, règles, pouvoirs et structures de financement qui caractérisent le **système EAH** au sens large et qui déterminent le contexte dans lequel ledit système est façonné et mis en œuvre.

Les valeurs, normes et comportements sociétaux majoritaires jouent un rôle primordial à cet effet. Connaître ces facteurs et s'associer aux partenaires compétents pour examiner et combattre les normes et comportements négatifs est crucial en vue de réaliser notre objectif de durabilité, d'applicabilité et d'inclusivité EAH pour tous.



* Veuillez noter que la forme masculine utilisée dans ce document désigne aussi bien les femmes que les hommes. Le genre masculin est utilisé sans aucune discrimination et dans le seul but d'alléger le texte.

Compatibilité stratégique

Nous sommes convaincus que la volonté politique et le leadership, le développement de systèmes EAH efficaces, l'intégration des problématiques EAH dans d'autres secteurs tangibles sont nécessaires afin d'aboutir à des résultats durables et transformateurs pour tous. Comme exposé dans *notre stratégie mondiale 2015-2022*⁸, la lutte contre les inégalités en matière d'EAH est l'un de nos objectifs stratégiques et s'avère étroitement liée aux autres objectifs mondiaux exposés ci-dessous :

Des systèmes performants

Ce n'est qu'une fois que le système EAH sera efficace et que les usagers auront le pouvoir de faire valoir leurs droits en matière d'EAH que des services inclusifs et émancipateurs seront priorisés, exigés et mis en œuvre.

Hygiène

Nous défendons des programmes assortis d'infrastructures à même de répondre à la nécessité de faire évoluer les comportements en matière d'hygiène, selon une logique d'accessibilité inclusive. Nous entendons empêcher le renforcement des normes sociales et des stéréotypes négatifs.

Intégration

Nous devons collaborer avec d'autres secteurs afin d'accélérer le changement en intégrant l'EAH dans des domaines comme la santé, les efforts de résilience climatique et l'éducation. De plus, les corrélations et les interdépendances étroites et attestées entre l'objectif de développement durable (ODD) 6 sur l'EAH, l'ODD 5 sur l'égalité entre les sexes, l'ODD 10 sur la réduction des inégalités et l'ODD 16 sur la paix, la justice et les institutions efficaces contribuent à façonner notre approche et notre plaidoyer.

● Mickson puise l'eau d'un puits adapté aux personnes en situation de handicap, Centre de santé Simulemba à Kasungu au Malawi (juillet 2018).



WaterAid / Dennis Lupenga



WaterAid / Tapas Paul

● Husne Ara Begum participe à des consultations collectives mises en place grâce à Efforts for Rural Advancement (un organisme qui sensibilise les populations aux questions d'hygiène personnelle), à Sunamganj Tahirpur au Bangladesh.

Approche

Principes

Trois principes fondamentaux guident notre action et notre méthode :

1. Faire valoir et assurer les droits fondamentaux de tous.
2. Viser à renforcer les systèmes pour les rendre durables et garantir une justice EAH pour tous.
3. Œuvrer au sein de WaterAid et au-delà pour trouver des solutions durables à même d'éliminer les inégalités, et non des mesures ou solutions court terme.

Principe n° 1 : Faire valoir et assurer les droits fondamentaux de tous

Nos actions : Nous faisons respecter et soutenons les droits fondamentaux d'accès à l'eau et à l'assainissement. Il s'agit de garantir l'accès aux services EAH pour tous, indépendamment des facteurs suivants : genre, âge, handicap, ethnie ou tout autre critère d'identité ou statut social, culturel, économique, politique ou géographique. Notre approche est basée sur les droits fondamentaux et vise à intégrer la non-discrimination, la redevabilité, l'accès à l'information et une participation tangible aux processus et aux résultats en matière d'EAH. Elle s'oppose à une approche « fondée sur les besoins », qui repose uniquement sur une dimension caritative et sur la bonne volonté. Discuter ouvertement des droits humains peut parfois s'avérer difficile ; nous entendons œuvrer de façon à respecter les principes chers à ce concept, même si nous n'employons pas nécessairement le vocable qui lui est propre.

En 2010, les Nations Unies (ONU) et le Conseil des Droits de l'Homme (ONU, 2010) ont reconnu que :

« **le droit fondamental à l'eau potable** doit permettre à chacun d'avoir accès sans discrimination à un approvisionnement suffisant, physiquement accessible et à un coût abordable, en eau salubre et de qualité acceptable pour les usages personnels et domestiques ;

le droit fondamental à l'assainissement signifie que chacun a accès « sans discrimination, et à un coût abordable, à des équipements sanitaires, dans tous les domaines de la vie, qui soient sans risques, hygiéniques, sûrs, socialement et culturellement acceptables, protègent l'intimité et garantissent la dignité ».

Notre méthode : Nous travaillons de concert avec les garants des droits, les détenteurs de droits, les fournisseurs de services et les usagers pour garantir la réalisation des droits à l'EAH, matérialisés par des services :

- **disponibles** dès que nécessaire, offrant une quantité d'eau suffisante et bénéficiant d'un nombre suffisant d'installations sanitaires et d'hygiène pour répondre aux besoins individuels et du ménage ;
- **accessibles** à toute personne dans son lieu d'habitation, les établissements scolaires et de santé, les lieux publics et le lieu de travail – ou à proximité de ces derniers ;
- offrant une eau de **qualité**, à savoir salubre^{iv}, pouvant être consommée et utilisée sans risque pour la santé, et caractérisée par des installations hygiéniques et utilisables sans risque ;
- **abordables** pour tous, c'est-à-dire dont le montant éventuellement facturé n'empêche personne d'accéder à d'autres besoins essentiels garantis par la Charte des droits de l'homme tels que la nourriture, le logement et les soins de santé ;
- **acceptables** pour les usagers, quelles que soient leurs cultures ou identités. Cela passe par la création d'installations sensibles au genre, comprenant des équipements pour l'hygiène menstruelle qui respectent l'intimité, la sécurité et la dignité de chacune¹¹.

Principe n° 2 : Viser à renforcer les systèmes pour les rendre durables et mettre les services EAH à la disposition de tous, de manière équitable.

Nos actions : Le système EAH recouvre différents éléments : institutions, autorités, règlements, processus, ressources, fonds, dirigeants, usagers courants ou populations non desservies. Les comportements et interactions entre ces facteurs et ces acteurs encouragent ou entravent la mise en œuvre durable et inclusive des services EAH⁷. Nous soutenons le renforcement des systèmes EAH en privilégiant une approche centrée sur la personne et fondée sur le respect des droits humains. L'égalité et l'inclusion de tous constituent la pierre angulaire de notre plaidoyer.

iv. Le terme « eau salubre » désigne une eau ne contenant aucun élément dangereux pour la santé.

Notre méthode :

- Travailler avec les gouvernements, les fournisseurs de services et d'autres parties prenantes pour combattre les injustices en matière d'EAH. Nous atteignons cet objectif en identifiant clairement et en affrontant les obstacles, discriminations et déséquilibres de pouvoir et de privilège présents dans les structures, processus et comportements.
- Promouvoir et défendre une plus grande diversité au sein des instances du secteur EAH (postes de direction, d'expertise technique et d'encadrement décisionnaire).
- Revoir à la hausse les engagements politiques et financiers pour combattre l'injustice en matière d'EAH et concentrer les investissements et les améliorations en priorité au profit des personnes exclues.
- Concevoir et encourager des politiques, des outils et des formations destinés à tous les acteurs du secteur EAH afin de normaliser les installations EAH inclusives et de favoriser les bonnes pratiques en la matière.
- Renforcer le suivi et la collecte de données sur les inégalités en matière d'EAH ainsi que les mécanismes de redevabilité qui permettent aux personnes de mettre les fournisseurs de services et les gouvernements face à leurs responsabilités s'agissant de la prestation de services EAH.
- S'assurer que tous les acteurs, y compris le personnel et les partenaires de WaterAid, ont les outils adéquats et disposent de la confiance nécessaire pour promouvoir le droit fondamental à l'EAH.

Principe n° 3 : Œuvrer au sein de WaterAid et au-delà pour trouver des solutions durables à même d'éliminer les inégalités, et non des mesures ou solutions court terme.

WaterAid contribue aux initiatives visant l'accès durable et universel aux services EAH d'ici à 2030. Cette transformation ambitieuse ne pourra voir le jour que si chacun fait de l'égalité, de l'inclusion et des droits une priorité. Elle doit pouvoir compter sur l'implication de tous aussi bien au niveau personnel que professionnel. Par ailleurs, des changements doivent être opérés aux échelons organisationnel et programmatique.

Nos actions : Nous nous engageons à œuvrer de manière à privilégier les changements systémiques et structurels, en laissant de côté les « mesurette ». Cela implique de s'attaquer aux causes profondes des inégalités en matière d'EAH et aux défaillances

des systèmes, plutôt que de traiter les symptômes de façon décontextualisée. Il s'agit de mettre à profit de façon prioritaire les connaissances et l'expertise des personnes qui vivent dans les zones pâtissant d'injustices en matière d'EAH, afin d'élaborer des solutions pertinentes.

Notre méthode :

- **Comprendre et évaluer les facteurs sous-jacents qui perpétuent l'exclusion et la marginalisation** dans les domaines de l'EAH, incluant sans s'y limiter l'analyse de l'économie politique, des enjeux sociaux et de genre, de la conjoncture et des questions environnementales.
- **Chercher à comprendre et combattre** les biais internes, la perpétuation des normes patriarcales, les injustices raciales, (néo)coloniales, géographiques et économiques sévissant au sein de notre organisation, de notre secteur et des sociétés. Ces facteurs ont une influence directe sur notre capacité à offrir des services EAH selon un principe d'équité.
- Respecter **strictement l'approche visant à ne pas nuire (« Do no harm »)**^v, à travers une meilleure compréhension et une atténuation des risques menaçant potentiellement tout groupe ou individu concerné par notre action. Cette démarche implique notamment d'aborder les enjeux sectoriels de protection et de sécurité, ainsi que les corrélations avec les violences de genre ou familiales qui peuvent avoir un effet sur la participation, l'accès et le pouvoir décisionnel en matière d'EAH.
- **Travailler en partenariat avec des organisations et des groupes** représentant les personnes marginalisées ou exclues des services EAH, comme les organisations de femmes et de personnes en situation de handicap, les groupes de jeunes, de minorités religieuses et ethniques et les organisations d'habitants de quartiers informels et d'autochtones. Nous coopérons avec ces populations pour comprendre les obstacles structurels auxquels elles sont confrontées, et pour élaborer des actions qui s'attaquent aux causes profondes des inégalités : comportements, tabous, stigmatisation, racisme et normes patriarcales, mais aussi enjeux techniques liés à la géographie des lieux.
- **Intégrer notre engagement en faveur de l'égalité, de l'inclusion et des droits à tout l'éventail de notre action** : nos programmes, notre communication, la mobilisation des fonds, les opérations quotidiennes dans le cadre des programmes-pays et le travail de nos partenaires et membres.

Notre démarche

Nous entendons rendre les services EAH accessibles, durables et universels, tout en reconnaissant qu'il n'existe pas de solution miracle ou de remède universel. Pour atteindre notre objectif, nous promouvons un changement radical.

Le résumé du processus ci-dessous détaille les différentes étapes et les changements nécessaires pour mener à bien notre action. Ces étapes ont été adaptées à notre organisation et visent à soutenir des mesures concrètes^{vi}.

Quelques points importants :

- Si la réduction des inégalités peut être difficile à quantifier, ces étapes proposent un guide pratique de réflexion et d'intervention, dans un langage compris de tous.
- La progression n'est pas toujours linéaire : il n'est pas à exclure que des problèmes bien distincts doivent être gérés simultanément.
- Notre mise en œuvre doit **pouvoir s'adapter et s'ajuster** au contexte.
- Il pourra y avoir un recoupement des étapes pour plusieurs domaines d'intervention au sein de WaterAid.

Les étapes clés menant au changement

De la définition d'une stratégie à la mobilisation des fonds, en passant par les ressources humaines et la mise sur pied des équipes projet, ce programme de changement radical offre un cadre concret pour accompagner le combat contre les inégalités d'accès aux ressources, aux connaissances et aux décisions liées à l'EAH.

Le tableau page 11 illustre un processus hypothétique visant des résultats émancipateurs et porteurs de changement, selon différents axes de travail. Il ne s'agit pas d'une liste exhaustive, mais plutôt d'un aperçu représentatif des possibilités de mise en œuvre des différentes étapes. Ces étapes peuvent aider à :

- cartographier notre situation actuelle, nos accomplissements et nos méthodes de travail ;
- fixer le cap et définir les différentes étapes nécessaires pour parvenir à notre objectif.

Ne pas nuire

Notre redevabilité

Nous évitons de nuire aux populations en analysant, en apprenant et en réorientant continuellement tous nos efforts.

Inclure



Nos exigences de base

Nous fournissons et défendons toujours des services EAH inclusifs, participatifs et accessibles.

Autonomiser



Notre approche

Nous nous efforçons d'optimiser les résultats, de lutter contre les inégalités en matière d'EAH, d'entretenir des partenariats pertinents et de favoriser une culture du changement en interne.

Faire progresser

Notre objectif sur la durée

Nous entendons éradiquer les déséquilibres de pouvoir qui entravent l'égalité, en nous engageant à intervenir de façon tangible sur le long terme.

vi. Ces étapes s'inspirent du continuum de genre (*Gender Integration Continuum*) élaboré par le Groupe interinstitutions des Nations Unies sur les femmes, bénéficiant des financements d'USAID. Disponible à l'adresse suivante : igwg.org/wp-content/uploads/2017/05/FG_GendrIntegrContinuum.pdf (page consultée le 14 janvier 2021) Ce document a été utilisé pour la première fois par WaterAid Australie et les consultantes Heather Brown et Katie Nicholls pour intégrer les questions de genre et l'inclusion dans l'action de renforcement des systèmes. Disponible à l'adresse suivante : washmatters.wateraid.org/publications/practical-guidance-gender-equality-strengthening-water-sanitation-hygiene-systems (page consultée le 7 décembre 2020).

Inclure : **Nous nous engageons à être inclusifs**

WaterAid veille à ce que les services EAH soient sensibles au genre et inclusifs, tout en répondant aux besoins de chaque individu à toutes les étapes de la vie.

Nous nous assurons que les services EAH dans l'espace public et les lieux institutionnels sont conçus de façon à être utilisables par tous, et nous nous engageons à atteindre les personnes mal desservies afin que leurs besoins soient cernés, chiffrés et, *in fine*, satisfaits. En interne, nous adoptons des approches institutionnelles multidimensionnelles et nous rendons des comptes au personnel à tous les échelons.

Pour honorer nos engagements en matière d'inclusivité, nous devons être attentifs aux expériences de vie et aux points de vue propres à chaque « groupe ». Ainsi, alors que nous nous efforçons déjà de tenir compte des besoins spécifiques des personnes handicapées physiques dans nos actions, nous devrions également cerner les obstacles auxquels font face les personnes atteintes de déficiences intellectuelles, visuelles et auditives et de maladies mentales plutôt que de partir du principe que tous les handicaps sont de même nature¹³.

Autonomiser : **Donner des moyens d'action aux populations**

Nous voulons nous assurer que des perspectives émancipatrices sont accessibles à toutes les personnes et tous les groupes, en tout lieu. Pour ce faire, notre action soutiendra les personnes marginalisées ou discriminées en les impliquant, en leur donnant voix au chapitre et leur permettant d'accéder à l'information.

Cela nécessite de mettre un terme aux rapports de pouvoir inégaux et aux obstacles sociaux, institutionnels et environnementaux qui privent certaines personnes de leur voix et de leur rôle décisionnel en matière d'EAH.

Il faut mettre l'accent sur la lutte contre les procédures biaisées, les attitudes négatives et les stéréotypes qui affectent les initiatives EAH et la qualité des services dispensés. Cela passe par la lutte contre les inégalités en matière d'information dans le cadre des prises de décisions et de la hiérarchisation en matière d'EAH.

Il s'agit d'autonomiser i) les garants des droits afin de répondre aux besoins EAH, et ii) les usagers afin qu'ils prennent conscience de leurs droits. Cela nécessite davantage de capacités, de temps et d'assurance ainsi que la mise en place de partenariats performants.

Faire progresser : **Une vision transformatrice**

Un changement profond est à même de façonner un monde où les causes premières des inégalités en matière d'EAH, comme les rapports de force inégaux, l'accès inéquitable aux ressources, l'exclusion de certains groupes ou la persistance des plafonds de verre sont activement combattues. Un changement transformateur implique la remise en question des rôles, relations de pouvoir et normes préjudiciables au sein et au-delà des services EAH, tout en introduisant une évolution durable et positive, difficilement réversible.

Cela passe souvent par un « désapprentissage » et un renversement non seulement de nos manières d'agir, mais aussi de penser, pour que le changement soit pérenne et tangible. La politique salariale doit quant à elle être égalitaire parmi les travailleurs des effectifs EAH ; on doit compter également sur le partage des tâches ménagères connexes non rémunérées au sein des foyers. Ce processus tend à lutter, tant en interne qu'en externe, contre les rouages du système qui discriminent systématiquement sur la base de la richesse, du genre, de la couleur de peau, des origines ethniques, de la zone d'habitation ou d'autres critères.

Ne pas nuire : WaterAid s'engage à adopter les principes visant à ne pas nuire.

L'action pour le développement n'est jamais totalement neutre : si elle peut contribuer à éradiquer les inégalités et à faire évoluer les structures de pouvoir existantes, elle est également susceptible de les renforcer. Par conséquent, à travers l'analyse et l'évaluation des risques afférents à ses actions, WaterAid s'attache à adopter les approches les moins préjudiciables. En effet, en déterminant où et comment nos actions se feront ressentir, il nous est possible d'identifier toute conséquence indésirable. Nous sommes par exemple conscients que l'autonomisation des femmes et des populations marginalisées, qui passe par la contestation des normes et structures de pouvoir établies, s'accompagne forcément de risques, et ce particulièrement dans les contextes où la violence envers les femmes, les filles et les minorités de genre sont généralisées. De même, les actions en vue de favoriser cette autonomisation peuvent entraîner des tensions religieuses ou politiques et conduire à la stigmatisation de certains groupes. Afin de ne pas nuire, WaterAid s'engage donc à :

- Analyser, documenter et traiter les risques en veillant à prendre en compte les enjeux de protection¹².
- Comprendre et appliquer les principes visant à ne pas nuire, lors de la conception et la mise en œuvre des projets, notamment à travers des contrôles de sûreté et de sécurité.
- Intégrer à ses protocoles de suivi, d'évaluation et d'apprentissage les problématiques relatives aux dimensions préjudiciables ou aux conséquences indésirables.
- Adapter la conception de ses projets en fonction des risques émergents et des retours d'informations recueillis.

Exemples d'applications concrètes de pratiques transformatrices

<p>Ne pas nuire Afin d'éviter de nuire, nous respecterons les principes suivants :</p>	<p>Axe de travail</p>	<p>Inclure (En permanence) Dans le cadre de notre mission, nous veillerons au respect des principes suivants :</p>	<p>Autonomiser (Objectif) Dans le cadre de notre mission, nos aspirations sont les suivantes :</p>	<p>Faire progresser (Ambition) Dans le cadre de notre mission, nous lutterons pour que les objectifs suivants soient remplis :</p>
<p>Éviter de parler au nom des autres ou d'émettre des suppositions sur les besoins des différents groupes. Rémunérer l'expertise de manière équitable et raisonnable.</p>	<p>Partenariats avec des groupes de défense des droits ou de représentants</p>	<p>Les groupes de défense des droits sont consultés pour les initiatives importantes : établir une relation contractuelle limitée.</p>	<p>Les groupes de défense des droits sont nos partenaires et sont impliqués dans la co-conception des projets (WaterAid rémunèrera convenablement et soutiendra le développement institutionnel et la participation au sein d'espaces de prise de décisions).</p>	<p>Les partenariats avec les groupes de défense des droits sont durables et construits sur le principe d'union et alignés sur leur programme. C'est une relation bilatérale qui se prolonge au-delà de la période de financement des projets.</p>
<p>Impliquer ou consulter les usagers, notamment les personnes à risque ou marginalisées, avant la mise en œuvre ou la conception d'actions ou d'installations.</p>	<p>Technologies ou infrastructures EAH</p>	<p>Les technologies et infrastructures EAH sont conçues en tenant compte des questions de genre, accessibles et répondant aux besoins de chacun à chaque étape de la vie.</p>	<p>La mise au point des technologies et infrastructures EAH est assurée entièrement ou partiellement avec l'aide des usagers ou des groupes de défense des droits. Il s'agit de prendre en compte les attentes de l'utilisateur final pour définir les exigences de nos projets.</p>	<p>Les normes EAH intègrent systématiquement les principes de conception universelle. Il faudra faire en sorte que les principes tenant compte du handicap et des questions de genre soient institutionnalisés et corroborés par l'allocation des ressources et la réglementation en vigueur. Nous appuierons nos choix en matière d'emplacement et de conception sur l'analyse d'un panel d'usagers divers.</p>
<p>Il faudra analyser et documenter les risques relatifs aux inégalités et aux enjeux de pouvoir. Nous nous assurerons que l'importance du principe consistant à ne pas nuire dans le cadre des missions en matière d'EAH et de développement est correctement appréhendée. Il faudra mettre en place des systèmes destinés à la protection, au traitement des réclamations et à l'enregistrement des retours d'informations.</p>	<p>Individus : compétences, comportements et diversité</p>	<p>Une réflexion devra être menée autour des préjugés ou comportements susceptibles d'être véhiculés par certaines entités. Il s'agira de prendre en compte les questions relatives à l'origine ethnique, aux enjeux de pouvoir, au sexisme et aux exclusions fondées sur le handicap, l'âge, la situation géographique et l'éducation dans notre processus de recrutement et la dynamique de nos équipes.</p>	<p>Les équipes de WaterAid devront mettre en place des plans d'action pour remédier aux préjugés et comportements racistes ou sexistes. Nous devons nous assurer que les équipes ont une bonne compréhension des différents biais susceptibles de les influencer et d'affecter les rôles qui leur sont attribués. WaterAid doit entreprendre des actions et tenir un discours contribuant à dépasser la logique (néo) coloniale et à laisser autant que possible la place à des experts locaux. Il s'agit de garantir la diversité et l'équilibre dans les sphères de pouvoir et de prise de décisions de WaterAid.</p>	<p>Chacun chez WaterAid devra agir de sorte à éradiquer les préjugés et les inégalités en matière de privilèges et de pouvoir de décision. Il faudra veiller à ce que la pensée (néo)coloniale soit abolie au profit d'un état d'esprit progressiste favorisant une prise de décisions au plus proche des communautés ainsi que des solutions et modes de leadership adaptés aux différents contextes et aux populations autochtones. La diversité sera garantie dans tous les domaines et à tous les niveaux de gestion et de prise de décisions de WaterAid.</p>
<p>Nous œuvrons à travers le prisme des droits humains en tenant compte du rôle des garants et détenteurs de droits.</p>	<p>Travail en collaboration avec les gouvernements régionaux, nationaux, et infranationaux pour influencer les politiques et normes stratégiques en matière d'EAH</p>	<p>Nous devons sensibiliser les décideurs aux droits et obligations en matière d'EAH. Il s'agira de promouvoir des politiques EAH inclusives et accessibles. Nous devons promouvoir les investissements en faveur de missions EAH inclusives et participatives.</p>	<p>Nous ferons évoluer les actions et comportements des décideurs. Nous surmonterons les obstacles limitant l'accès aux services EAH en soutenant l'élaboration de procédures, réglementations et politiques EAH adaptées aux différents contextes et fondées sur les droits humains. Nous veillerons à promouvoir l'investissement en faveur de missions contribuant à combattre la stigmatisation, les tabous et les discriminations.</p>	<p>Nous nous assurerons que les actions et les comportements des décideurs garantissent l'égalité et la justice pour tous. Nous influencerons les espaces où sont décidées les politiques en matière d'EAH pour changer plus largement les relations de pouvoir. Il s'agira de promouvoir des modèles de financement durables/à long terme.</p>

vii. Pour en savoir plus sur les normes minimales critiques et les principes de conception universelle sur lesquels se base la qualité des programmes de WaterAid, consultez les *normes de qualité des programmes*¹.

Normes de qualité des programmes

Les principaux engagements de WaterAid doivent être lus à la lumière de notre approche programmatique et des *normes de qualité des programmes*^{1, vii}, énoncées ci-dessous :

Normes minimales critiques

- R5. Nous devons nous assurer que les **services EAH sont sensibles au genre et inclusifs, tout en répondant aux besoins de chaque individu à toutes les étapes de la vie.** Les équipements installés dans les lieux accueillant du public doivent être conçus pour être accessibles à tous.

Normes de qualité minimale

- M1.2 Nous influencerons et nous aiderons à développer les **politiques nationales et les changements systémiques** pour promouvoir des **services EAH durables et inclusifs.**
- M1.9 Les projets visant à fournir des services **EAH prennent en considération l'impact en matière d'égalité des genres, sont inclusifs et répondent aux besoins de chaque individu à toutes les étapes de la vie.** Tous les équipements installés dans les lieux accueillant du public comme les écoles et les structures de santé doivent être conçus pour être accessibles à tous.
- M2.1 Nous **mettrons les citoyens en capacité d'agir, nous renforcerons leurs voix et nous augmenterons leur participation** à l'élaboration des politiques et des services EAH. Nous développerons leur capacité à demander des comptes aux entités responsables.
- M2.2 Nous encouragerons et nous soutiendrons une participation **active et réelle de ceux** qui sont marginalisés ou exclus.
- M2.3 Nous ferons la promotion **des droits des femmes et de l'égalité des genres** dans nos programmes.
- M4.3 Nous encouragerons **la mise en place d'équipements d'assainissement différenciés en fonction du genre et inclusifs dans les lieux tels que les écoles et les structures de santé,** ainsi que dans les sanitaires publics.
- M6.4 Nous aiderons les prestataires et opérateurs des services à élaborer **des approches spécifiques au contexte,** ainsi que des services EAH sensibles au genre et inclusifs pour desservir les populations urbaines pauvres.

Normes de qualité optimale : niveau stratégie

- S2.1 Nous visons à **mettre les populations et les organisations de la société civile en capacité d'agir** pour faire valoir leurs droits à l'eau et à l'assainissement, en visant spécifiquement à toucher les personnes les plus marginalisées, exclues et vulnérables. Nous veillons à ce que les autorités et les opérateurs des services rendent des comptes.
- S2.2 Nous reconnaissons le fait que **ces droits s'accompagnent de devoirs.** Nous nous assurerons que les populations sont aptes à gérer leurs propres services le cas échéant, et qu'elles pratiquent une bonne hygiène.
- S2.3 Nous analyserons chaque aspect de nos actions sous **l'angle du genre,** pour garantir que les femmes et les filles s'émancipent grâce à notre travail, et en bénéficient.
- S2.4 Nous travaillerons avec d'autres parties prenantes pour **partager les connaissances et promouvoir l'égalité et la non-discrimination** dans l'exercice des droits fondamentaux à l'eau et à l'assainissement, en visant à peser sur les gouvernants et les autres acteurs du développement et des autres secteurs afin qu'ils investissent dans la lutte contre les inégalités dans tous les secteurs.
- S6.4 Notre vision est de parvenir à **l'intégration de l'EAH dans les plans d'urbanisme des villes dans l'optique de l'accès universel à des services d'eau et d'assainissement inclusifs,** abordables, durables et bien gérés, et qui encouragent un changement durable des comportements d'hygiène, à l'horizon 2030.
- S7.4 Nous **analyserons en permanence les obstacles auxquels sont confrontés les personnes et les groupes de population marginalisés pour accéder aux services EAH,** qu'ils soient physiques, institutionnels ou liés aux attitudes, ainsi que les enjeux de pouvoir et les droits. Nous lutterons contre ces obstacles au travers de notre approche programmatique.
- S7.5 Nous analyserons les **aspects relatifs au genre** dans tous nos domaines d'action.

12 viii. Bien que chaque thématique d'intervention ait ses propres normes, il vous faudra adopter une approche globale qui respecte toutes les normes applicables à votre programme. Veuillez consulter les *normes de qualité des programmes*¹ pour en obtenir la liste complète.

Normes de qualité optimale : niveau programme

- PG1.10 **Acceptabilité. Les services, tout particulièrement** les installations d'assainissement et les activités de promotion de l'hygiène, doivent être acceptables sur le plan culturel. Ceci nécessitera généralement la mise en place **d'installations distinctes pour les femmes et les hommes de sorte à garantir le respect de leur intimité et de leur dignité.**
- PG2.1 Nous chercherons à **renforcer la voix des citoyens et leur participation** à l'élaboration des politiques, ainsi qu'à la mise en place et au suivi des services. Nous viserons à développer leur capacité à demander des comptes aux entités responsables afin que leurs droits à l'eau et à l'assainissement se concrétisent.
- PG2.2 Nous apporterons **un appui aux communautés locales pour qu'elles s'acquittent de leurs responsabilités** de gestion des services et de pratique des bons comportements d'hygiène.
- PG2.3 Nous encouragerons **la participation active et réelle des personnes et des populations marginalisées et exclues** tout au long du cycle de programme. Nous nous mobiliserons avec elles, et non pas en leur nom.
- PG2.4 Nous ferons **la promotion des droits des femmes et de l'égalité des genres** dans nos programmes.
- PG2.5 Nous mettrons en place des mesures robustes visant à **réduire tout risque encouru par les enfants**, conformément aux procédures de WaterAid en matière de protection de l'enfant.
- PG4.2 Nous encouragerons la fourniture de **systèmes d'assainissement inclusifs et durables dans les lieux accueillant du public**, en travaillant de manière transversale avec les autres secteurs et via les systèmes gouvernementaux.
- PG4.6 Nous **innoverons dans tous les aspects de nos activités**, en explorant les approches et technologies prometteuses, les moyens de mettre les populations locales en capacité de demander des services d'assainissement, et les opportunités de partenariats stratégiques. **Nous veillerons à ce que nos innovations soient équitables et inclusives.**
- PG6.1 Nous adopterons une **approche globale à l'échelle de la ville ou de la localité tout entière** concernant l'amélioration de l'accès à des services EAH sûrs dans les zones urbaines, en tenant compte de tous les enjeux de développement connexes (tels que les problèmes fonciers) de sorte que les collectivités urbaines concernées puissent planifier, mettre en œuvre et assurer le suivi de services EAH inclusifs, abordables et durables pour tous d'ici 2030.
- PG6.2 Les principes directeurs qui guident nos programmes urbains garantissent **le caractère inclusif des services dispensés à l'échelle des villes.**

- PG6.3 Notre vision est que **les collectivités urbaines soient en capacité de planifier, de mettre en œuvre et d'assurer le suivi de services EAH inclusifs**, abordables et durables pour tous d'ici 2030.
- PG7.1 En collaboration avec les gouvernements locaux et nationaux, nous travaillerons à **identifier et analyser les inégalités d'accès aux services EAH de manière à orienter les investissements vers l'éradication des inégalités individuelles** visibles dans chaque pays, et plus particulièrement celles ayant trait au sexe, au genre, à l'âge, au **handicap** et à l'état de santé et qui limitent l'accès aux services d'assainissement, aussi bien au domicile qu'à l'extérieur (par exemple à l'école, dans les toilettes publiques ou sur le lieu de travail).

Normes de qualité optimale : niveau projet

- PJ1.7 Nous veillerons à ce que les **services EAH soient sensibles au genre et inclusifs, tout en répondant aux besoins de chaque individu** à toutes les étapes de la vie. Tous les équipements installés dans les lieux publics comme les écoles et les structures de santé doivent être conçus pour être accessibles à tous.
- PJ2.1 Nous travaillerons avec les populations rurales et les habitants des quartiers pauvres et informels des villes pour **faire en sorte que leur voix soit entendue** par ceux qui conçoivent, mettent en œuvre ou assurent le suivi des nouveaux services, afin de s'assurer que l'on répond à leurs besoins.
- PJ2.2 Nous aiderons les populations à **demander des comptes** à ceux qui sont responsables de garantir l'accès à l'EAH.
- PJ3.2 Nous encouragerons la mise en place **d'équipements collectifs pour se laver les mains** avec de l'eau et du savon dans les écoles, et d'équipements de lavage des mains associés à des produits nettoyants adaptés dans **les établissements de santé.**
- PJ3.6 Nous utiliserons des outils, supports, méthodes, activités et **produits de promotion de l'hygiène accessibles**, adaptés au contexte, appropriés sur le plan social et faciles à utiliser. **Toutes les options concernant les infrastructures seront inclusives.**
- PJ4.1 Nous encouragerons la mise en place **d'équipements d'assainissement différenciés en fonction du genre et inclusifs** dans les lieux institutionnels tels que les écoles et les établissements de santé.
- PJ6.2 Nous apporterons un appui aux opérateurs et prestataires des services et aux autorités locales pour qu'elles élaborent des approches **inclusives, abordables et flexibles pour les personnes défavorisées.**

Glossaire

Accommodement raisonnable

Modifications et ajustements nécessaires et pertinents n'occasionnant aucune contrainte disproportionnée ou injustifiée. Cet aménagement peut supposer l'adaptation des processus et/ou la mise à disposition d'aides raisonnables afin de permettre la participation effective de chaque individu¹⁴.

Approche fondée sur les droits humains

L'adoption d'une approche fondée sur les droits humains dans les activités EAH a pour objectif de faire évoluer la relation entre les acteurs du secteur et les personnes vulnérables, victimes de pauvreté ou souffrant d'exclusion, en abandonnant la dynamique de charité et d'impuissance au profit d'une dynamique de droits et d'obligations. Cette approche permet de garantir que toute solution EAH prenne bien en compte l'ensemble des parties prenantes²⁰.

Autonomisation

L'autonomisation est un processus par lequel les individus ou les groupes, comme par exemple les femmes, font évoluer les relations de pouvoir, prennent conscience du caractère systémique des inégalités qu'ils rencontrent, et s'attachent à contester et modifier cet état de fait. L'autonomisation comprend le renforcement de l'assertivité, l'augmentation de la capacité d'action et suppose d'avoir une liberté de choix ainsi que la maîtrise des ressources à disposition.

Conception universelle

Le principe de « conception universelle » implique d'élaborer des produits, environnements, programmes et services utilisables par tous, sans passer par une conception adaptée ou spécialisée²⁴.

Discrimination

Toute distinction, exclusion ou restriction visant à entraver ou réduire la capacité d'un individu à exercer ou jouir de ses droits humains au même titre que tout autre¹⁵.

Égalité et équité

L'**égalité** désigne une situation dans laquelle tous les individus se prévalent des mêmes possibilités et droits économiques, sociaux, culturels, civiques et politiques. Atteindre l'égalité peut demander un traitement différencié en fonction des groupes

d'individus, de leurs situations et des privilèges et désavantages qui sont les leurs. Tandis que l'égalité est une finalité, l'**équité** désigne les processus permettant de parvenir à ce résultat et qui, pour répondre au mieux aux besoins, intérêts, capacités, statuts socio-économiques et circonstances propres aux différents groupes, peuvent impliquer l'adoption d'approches différenciées¹⁴.

Handicap

Trouble de la santé physique, sensorielle, intellectuelle et/ou mentale, que celui-ci soit à caractère congénital ou ait été développé à la suite d'une blessure, d'un accident ou de toute autre cause.

Inclusion

L'inclusion est aussi bien un processus (qui est inclus dans le processus de décision – comment, pourquoi et avec quel effet), qu'une finalité (la manière dont les bénéfices du développement, tels que la prospérité, le bien-être ainsi que les biens et services publics, sont distribués et partagés)¹⁸. L'approche inclusive implique d'entreprendre des actions, dont font partie l'identification et l'élimination des différents obstacles, dans l'optique de favoriser la participation et l'inclusion effective de tous dans la société et de pallier les désavantages rencontrés par certains groupes¹⁴.

Inégalités et désavantages intersectionnels

L'intersectionnalité fait référence aux identités sociales multiples et aux systèmes d'oppression, de domination et/ou de discrimination qui leur sont attachés. Plusieurs identités s'entrecroisent pour créer un ensemble qui se révèle différent des identités qui le composent. Ce terme a été inventé en 1989 par la défenseuse socialiste et féministe des droits civiques, Kimberlé Crenshaw²¹.

Marginalisation, vulnérabilité et exclusion sociale

Selon le dictionnaire Oxford, la **marginalisation** désigne la situation « d'une personne, d'un groupe ou d'un concept traité comme insignifiant ou secondaire » (définition traduite de l'anglais). Être marginalisé de la société majoritaire s'accompagne **d'exclusions, intentionnelles ou non**, de différentes natures, celles-ci pouvant concerner l'accès aux sphères de pouvoir, aux opportunités, aux avantages

découlant des politiques en vigueur ainsi qu'aux différents programmes et services. De telles exclusions peuvent, à leur tour, conduire à **une certaine vulnérabilité** susceptible de mettre en danger la santé, la sécurité et la sûreté des personnes marginalisées.

Minorités sexuelles et minorités de genre

Les **minorités de genre** désignent les personnes dont l'identité ou l'expression de genre ne correspond pas aux catégories « femme » ou « homme » définies par les normes cisgenres. L'expression « **minorités sexuelles** » désigne quant à elle les personnes dont l'orientation sexuelle sort de la norme hétérosexuelle.

Modèle social du handicap

Le modèle social du handicap s'attache non seulement à permettre le diagnostic médical et la satisfaction des besoins individuels des personnes handicapées, mais également à gérer les obstacles auxquels elles sont confrontées et à leur octroyer les moyens de revendiquer leurs droits et de demander des comptes aux entités responsables. De même, le modèle social du handicap se focalise sur la mise en place de changements systémiques pérennes dans les attitudes, les comportements, les politiques et la législation²³.

Ne pas nuire

Le principe « ne pas nuire » peut recouvrir diverses notions et a pour objectif d'aider à prévenir, éviter et atténuer les impacts délétères potentiels des interventions, plans ou approches de développement¹⁶. Et pour cause, en raison des inégalités sociétales en matière de pouvoir et d'opportunités, dont l'accès aux systèmes EAH se fait le reflet, toute action manquant à traiter ces inégalités mènera inévitablement à leur renforcement et leur reproduction. Il est donc essentiel d'adopter l'approche « ne pas nuire » de manière systématique et proactive¹⁷.

Normes de genre

Les normes de genre sont un ensemble de croyances et de règles déterminées par la société ou un groupe social relatives aux rôles, centres d'intérêt, comportements et contributions spécifiques attendus des genres masculin, féminin ou autre. Ces normes, inscrites dans des systèmes de valeurs et des traditions déterminés, sont susceptibles d'évoluer au cours du temps¹⁹.

Obstacles

Nous nous attachons à repérer et éliminer les obstacles entravant l'exercice effectif du droit à l'eau, à l'assainissement et à l'hygiène pour tous¹⁴. Il peut s'agir :

- **D'obstacles physiques** présents dans le cadre naturel ou aménagé et pouvant découler de la structure des constructions ou de la disponibilité de l'information.
- **D'obstacles institutionnels** afférents aux lois, politiques, traditions et pratiques culturelles des pays d'intervention, ainsi qu'aux politiques de l'organisation.
- **D'obstacles comportementaux** induits par les normes sociales, croyances culturelles, préjugés, comportements et systèmes de langage.

Participation

La participation désigne l'intégration des individus dans les processus sociaux, économiques, politiques et culturels qui influencent leur vie. La participation est reconnue comme un droit. Pour parvenir à l'égalité, elle doit être constructive, appropriée et induire un sentiment d'appartenance²².

Patriarcat

Système privilégiant les hommes et le masculin par rapport aux femmes et au féminin. Il s'agit de l'ensemble des idées et structures sociales, économiques et politiques qui privilégient directement ou indirectement les hommes et relèguent les femmes ou tout individu non identifié comme homme/masculin à un statut inférieur en leur refusant l'égalité.

Protection

Il est de la responsabilité des organisations de garantir que leurs programmes ainsi que les actions de leur personnel et de leurs représentants n'aient pas de conséquences délétères (approche « ne pas nuire »). La protection des individus inclut, sans toutefois s'y limiter, la protection contre le harcèlement, le harcèlement sexuel, l'intimidation, la cyberintimidation, la discrimination, l'exploitation ou les mauvais traitements ainsi que la protection des enfants et des adultes vulnérables¹².

Renforcement des systèmes

Le renforcement des systèmes suppose une compréhension de la complexité des structures dans lesquelles s'inscrivent les missions EAH, mettant en jeu de nombreux aspects, dans des contextes environnementaux, politiques, économiques et sociaux divers.

Situation de handicap

La situation de handicap résulte de l'interaction entre une personne atteinte d'un trouble de santé et les obstacles environnementaux, sociaux et institutionnels auxquels elle est confrontée.

Références

- WaterAid, *Normes de qualité des programmes*, 2018. Disponible à l'adresse suivante : https://washmatters.wateraid.org/sites/g/files/jkxooof256/files/Normes%20de%20qualite%C3%A9%20des%20programmes_0.pdf (page consultée le 27 juillet 2020).
- Oxfam, *Achieving Sustainable Development Goals 5 and 6: The case for gender-transformative water programmes*, 2020. Disponible à l'adresse suivante : policy-practice.oxfam.org.uk/publications/achieving-sustainable-development-goals-5-and-6-the-case-for-gender-transformative-620967 (page consultée le 8 décembre 2020).
- ODI/WaterAid, *How to reduce inequalities in access to WASH Synthesis report*, 2017. Disponible à l'adresse suivante : odi.org/sites/odi.org.uk/files/resource-documents/11604.pdf (page consultée le 8 décembre 2020).
- OMS/UNICEF, *Progrès en matière d'eau, d'assainissement et d'hygiène des ménages 2000-2017 : Gros plan sur les inégalités*, 2019. Disponible à l'adresse suivante : https://www.who.int/water_sanitation_health/publications/jmp-report-2019/fr/ (page consultée le 8 décembre 2020).
- Nations Unies, Département des affaires économiques et sociales, *Les femmes dans le monde, 2015 : Des chiffres et des idées*, 2015. Disponible à l'adresse suivante : https://unstats.un.org/unsd/gender/downloads/WorldsWomen2015_French.pdf (page consultée le 8 décembre 2020).
- OMS/UNICEF, Programme commun de surveillance (JMP), *Gender in WASH Conceptual Framework*, 2020 (en cours d'élaboration).
- WaterAid, *System strengthening for inclusive lasting water, sanitation and hygiene (WASH) that transforms people's lives: practical experiences from the SusWASH programme*, 2020. Disponible à l'adresse suivante : washmatters.wateraid.org/publications/suswash-system-strengthening-for-inclusive-lasting-water-sanitation-hygiene (page consultée le 8 décembre 2020).
- WaterAid, *Stratégie mondiale 2015-2020*, 2015. Disponible à l'adresse suivante : wateraid.org/uk/our-global-strategy (page consultée le 7 décembre 2020).
- WaterAid, *Réduire les inégalités en garantissant un accès universel à l'eau, à l'assainissement et à l'hygiène*, 2019. Disponible à l'adresse suivante : <https://washmatters.wateraid.org/sites/g/files/jkxooof256/files/rduire-les-inegalites-en-garantissant-un-accs-universel-leau-l'assainissement-et-lhygiene.pdf> (page consultée le 8 décembre 2020).
- WaterAid, *Sustainable Development Goal 6 as a critical enabler: policy briefs for the UN High Level Political Forum 2019*, 2019. Disponible à l'adresse suivante : washmatters.wateraid.org/publications/sustainable-development-goal-6-as-a-critical-enabler-policy-briefs-for-the-un-high (page consultée le 8 décembre 2020).
- Make Rights Real, *The human rights to water and sanitation*, 2020. Disponible à l'adresse suivante : human-rights-to-water-and-sanitation.org/hrbackground/ (page consultée le 8 décembre 2020).
- WaterAid, *Safeguarding at WaterAid*, 2020. Disponible à l'adresse suivante : wateraid.org/uk/safeguarding-at-wateraid (page consultée le 15 décembre 2020).
- Commission pour l'architecture et l'environnement bâti (Royaume-Uni), *The principles of inclusive design. (They include you.)*, 2006. Disponible à l'adresse suivante : designcouncil.org.uk/sites/default/files/asset/document/the-principles-of-inclusive-design.pdf (page consultée le 7 décembre 2020).
- WaterAid, *Boîte à outils - Comprendre et favoriser l'égalité, la non-discrimination et l'inclusion dans le travail sur l'eau, l'assainissement et l'hygiène (EAH)*, 2018. Disponible à l'adresse suivante : <https://washmatters.wateraid.org/sites/g/files/jkxooof256/files/bote--outils-egalite-la-non-discrimination-et-linclusion.pdf> (page consultée le 8 décembre 2020).
- De Albuquerque C., Rapporteuse spéciale de l'ONU, *Manuel pratique pour la réalisation des droits humains à l'eau et à l'assainissement*, 2014. Disponible à l'adresse suivante : ohchr.org/en/issues/waterandsanitation/srwater/pages/handbook.aspx (page consultée le 15 décembre 2020).
- Humanity and Inclusion (Division des opérations)/F3E, *Prendre en compte le 'Do No Harm': Agir sans nuire, comment faire ? - Réflexions issues d'une revue des pratiques d'Humanité & Inclusion*, 2018. Disponible à l'adresse suivante : https://www.alnap.org/system/files/content/resource/files/main/nepasnuire_ep07_synthese_2018-10-09_16-56-53_611.pdf (page consultée le 8 décembre 2020).
- Water for Women/SNV/Australian Aid, *Learning Brief: 'Do No Harm' for inclusive WASH: working towards a shared understanding*, 2020. Disponible à l'adresse suivante : waterforwomenfund.org/en/learning-and-resources/resources/GSI/WfW-SNV-Learning-Brief_Systems-Strengthening_Do-No-Harm_FINAL.pdf (page consultée le 8 décembre 2020).
- Rocha Menocal A., « Why does inclusion matter?: Assessing the links between inclusive processes and inclusive outcomes », Documents de travail sur la coopération au développement n°71, OCDE, 2020. Disponible à l'adresse suivante : https://www.oecd-ilibrary.org/fr/development/why-does-inclusion-matter_22285d0e-en (page consultée le 8 décembre 2020).
- OutRight Action International, *Acronyms explained*, 2019. Disponible à l'adresse suivante : outrightinternational.org/content/acronyms-explained (page consultée le 8 décembre 2020).
- WaterAid, *Guidelines on embedding and integrating a human rights-based approach in WaterAid Programmes*, 2017. Disponible à l'adresse suivante : washmatters.wateraid.org/publications/embedding-and-integrating-a-human-rights-based-approach (page consultée le 8 décembre 2020).
- UNICEF, *Gender Equality: Glossary of Terms and Concepts, UNICEF Regional Office for South Asia*, 2017. Disponible à l'adresse suivante : [unicef.org/rosa/media/1761/file/Gender%20glossary%20of%20terms%20and%20concepts%20.pdf](https://www.unicef.org/rosa/media/1761/file/Gender%20glossary%20of%20terms%20and%20concepts%20.pdf) (page consultée le 15 décembre 2020).
- Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, *Directives à l'intention des États sur la mise en œuvre effective du droit de participer aux affaires publiques*. Disponible à l'adresse suivante : https://www.ohchr.org/Documents/Issues/PublicAffairs/GuidelinesRightParticipatePublicAffairs_web_FR.pdf (page consultée le 15 décembre 2020).
- WaterAid, *Boîte à outils - Comprendre et favoriser l'égalité, la non-discrimination et l'inclusion dans le travail sur l'eau, l'assainissement et l'hygiène (EAH)*, 2018. Disponible à l'adresse suivante : <https://washmatters.wateraid.org/sites/g/files/jkxooof256/files/bote--outils-egalite-la-non-discrimination-et-linclusion.pdf> (page consultée le 8 décembre 2020).
- Nations Unies, Département des affaires économiques et sociales, *Convention relative aux droits des personnes handicapées, Article 2 - Définitions*. Disponible à l'adresse suivante : www.un.org/development/desa/disabilities-fr/la-convention-en-bref-2/texte-integral-de-la-convention-relative-aux-droits-des-personnes-handicapees-13.html (page consultée le 7 janvier 2020).

Ressources

- WaterAid, *Guidelines on embedding and integrating a human rights-based approach in WaterAid Programmes*, 2017.
- WaterAid, *Comprendre et favoriser l'égalité, la non-discrimination et l'inclusion dans le travail sur l'eau, l'assainissement et l'hygiène (EAH)*, 2018.
- House S., Mahon T., Cavill S., « Menstrual hygiene matters: A resource for improving menstrual hygiene around the world. » Consortium WaterAid/SHARE, 2012.
- House S., Ferron S., Sommer M., Cavill S., « Violence, Gender & WASH: A Practitioner's toolkit. Making Water, sanitation and hygiene safer through improved programming and services. », Consortium WaterAid/SHARE, 2012.
- WaterAid, « A manual for facilitating dialogue between women and men in communities: exploring the gender aspects of community water, sanitation and hygiene. »,
- « Disability Inclusive WASH in System strengthening: How can we do it better », 2017.
- OMS/UNICEF, Programme commun de surveillance, *Progrès en matière d'eau, d'assainissement et d'hygiène des ménages 2000-2017 : Gros plan sur les inégalités*, 2019.
- Réaliser les droits humains à l'eau et à l'assainissement : Guide de la rapporteuse spéciale de l'ONU Catarina de Albuquerque, 2014.

La présente publication doit être référencée comme suit : WaterAid, *Égalité, inclusion et droits : cadre directeur*, 2021. Disponible à l'adresse suivante : washmatters.wateraid.org/publications/equality-inclusion-and-rights-framework

Quelle est notre méthode de travail et comment organisons-nous nos connaissances ?

Ce cadre directeur fait partie d'un ensemble de documents qui définissent la façon dont nous travaillons et dont nous organisons nos connaissances, selon les modalités présentées ci-dessous. Le personnel de WaterAid peut consulter ce cadre et les documents connexes sur notre page intranet, KnowledgeNet, qui est organisée de la même manière.

Nos objectifs stratégiques	Services durables	Intégration	Égalité	Hygiène
À qui s'adressent nos services ?	Personnes les plus défavorisées et les plus marginalisées			
Nos domaines d'intervention	Eau	Assainissement	Hygiène	
Principes transversaux	Droits humains	Durabilité	Égalité et inclusion	Partenariats
Où travaillons-nous ?	Moyennes et grandes villes	Petites villes et pôles de croissance	Zones rurales et isolées	Échelle mondiale et régionale
Comment nous suscitons le changement	Notre rôle et notre méthode de travail			
	Systèmes de renforcement et d'autonomisation	EAH dans les autres secteurs	Changement des comportements en matière d'hygiène	
Concepts d'exécution des projets	Esquisse de concepts d'exécution des projets			

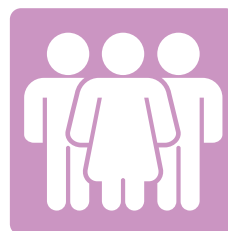
Chez WaterAid, nous considérons l'accès aux services EAH comme un droit humain. Engagés en faveur de l'éradication des inégalités dans le secteur EAH, nous aspirons à un futur où chacun aurait accès à l'eau potable, à des toilettes décentes et à de bonnes conditions d'hygiène.

Cet objectif ne pourra toutefois devenir réalité que si les obstacles systémiques limitant l'accès des individus à un approvisionnement ou à des services EAH sont surmontés ; des obstacles qui rejoignent souvent les difficultés rencontrées pour l'exercice effectif des droits fondamentaux.

Ce cadre directeur présente l'approche adoptée par WaterAid en vue d'appréhender, surmonter et contribuer à éradiquer ces inégalités. Il définit le positionnement, le champ d'action, les principes et les approches sur lesquels l'organisation s'appuie pour amorcer les profondes transformations internes et externes nécessaires à l'approvisionnement durable et transformateur de tous en services EAH.

Page de garde, en haut : Bertha, 23 ans, s'exprime au nom de sa communauté, lors de la réunion du Comité parlementaire mixte avec la population de Kapyanga, dans le district de Kasungu, au Malawi, (avril 2017).

Page de garde, en bas : Roster et son mari, Offord, après avoir puisé de l'eau d'un puits dans le village Chikuni du district de Monze, en Zambie (novembre 2016).



● Lilian, 13 ans, élève, devant les toilettes des filles de l'École primaire Trans Ekulu River, dans la communauté Trans Ekulu de l'État de Enugu, au Nigeria (octobre 2018).



WaterAid/Tom Saater

Rendez-vous sur le site
washmatters.wateraid.org

